

ED 544 : INTER-MED

AVIS DE PRESENTATION DE TRAVAUX EN VUE DE L'OBTENTION DU DOCTORAT

Monsieur **EDD MALKO KITOMBO** soutiendra sa thèse le **9 janvier 2025 à 14h00** à **Université de Perpignan Via Domitia 52 Avenue Paul Alduy 66860 PERPIGNAN Cedex**, salle **orange de la BU**, un doctorat de l'Université de Perpignan Via Domitia, spécialité **Droit privé** .

TITRE DE LA THESE : Ohada et l'Ordre Juridique Communautaire.

RESUME : La création d'un ordre juridique communautaire confronte les acteurs à deux défis déterminants. Il s'agit, dans un premier temps, de garantir le respect des fondements constitutionnels, qui sont indispensables à l'édification de cet ordre et qui permettent une compréhension limpide de l'identité du droit qui s'y structure. Par la suite, il convient de souligner la singularité de la norme communautaire qui se trouve élaborée, dont la nature est profondément ancrée dans l'ambition d'intégration des États membres et les liens qu'ils tissent avec l'organisation communautaire. Est-il envisageable, dès lors, de reconnaître que l'OHADA a réussi à édifier un ordre juridique communautaire reposant sur des fondements parfaitement définis ? Qu'est-ce qui définit véritablement l'identité du droit OHADA ? Par ailleurs, quelles en sont les spécificités des règles matérielles ? Ces interrogations, qui tissent le fil de notre recherche, mettent en lumière l'existence d'un ordre juridique communautaire OHADA, dont l'édification s'avère toutefois en suspens. En effet, des mécanismes de complémentarité, tels que les principes généraux du droit et les procédés d'interprétation, qui font partie intégrante des vertus du droit communautaire, n'ont pas encore trouvé leur place dans le cadre du droit uniforme, alors même qu'ils constituent également une source essentielle pour la consolidation de l'auto-suffisance du droit communautaire. La suggestion d'établir un acte uniforme relatif aux terminologies et concepts en droit OHADA s'avère une démarche prometteuse, dans la mesure où ce texte normatif, en matière contractuelle par exemple, favorisera une solidification de la sécurité juridique, objectif fondamental de ladite organisation. Il s'agit d'une initiative qui viserait à parfaire le système normatif tout en atténuant les conflits engendrés par l'intrication des droits nationaux.

Directeur de thèse :

Frédéric LECLERC, Centre du Droit Economique et du Développement Yves Serra -

Laboratoire où la thèse a été préparée : Centre du Droit Economique et du Développement Yves Serra

Le jury sera composé de :

- M. GERARD ANOU NGOUMTSA, Professeur agrégé, GRENOBLE (**Rapporteur**)
- M. TOE SOULEYMAN, Professeur agrégé, UNIVERSITE DE OUAGADOUGOU (**Rapporteur**)
- M. Frédéric LECLERC, Professeure des universités, UPVD (**Directeur de thèse**)
- M. DIDIER BAISET, Professeur des universités, UPVD (**Examineur**)
- Mme LUCAS KATIA, Maître de conférences, UPVD (**Examineur**)